

Le Collège Français de Médecine d’Urgence est le Collège National Professionnel de Médecine d’Urgence. Il réunit les compétences des associations représentatives de la discipline pour la promotion de la qualité de l’exercice professionnel en médecine d’urgence. Ce très vaste programme permet d’être ambitieux... ou de rester immobile.

Les objectifs du Collège sont l’organisation d’une réflexion commune et indépendante sur le développement professionnel continu, la certification périodique qui se met en place, l’analyse professionnelle des recommandations et référentiels.

Sur le plan concret, son action a porté essentiellement sur la désignation d’experts après sollicitation en particulier de la HAS et de la Fédération des Spécialités Médicales (FSM). Le CFMU a défendu la reconnaissance de la Médecine d’Urgence comme spécialité à part entière et est membre associé de la FSM, où il représente la médecine d’urgence. Il a désigné plusieurs experts pour les évaluations de PHRC. Il intervient dans la labellisation qualitative de manifestations de médecine d’urgence. Il est un des interlocuteurs de la médecine d’urgence auprès des tutelles (ministères, HAS, CNUH....).

Le principal chantier qui s’ouvre pour les années à venir concerne la certification périodique qui a été définie dans le projet de loi de modernisation du système de santé et qui a débuté au 1^{er} janvier 2023. Ce projet reconnaît et valorise le rôle des Collèges Nationaux Professionnel. Il prévoit notamment que les collèges professionnels proposent un parcours pluriannuel de certification qui permette à chaque professionnel de satisfaire à ses obligations. L’objectif est ambitieux. Toutes les bonnes volontés sont concernées. Le Collège Français Médecine d’Urgence doit enfin jouer son rôle.

Pr Dominique PATERON